

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### ***Règlement numéro 18-135-1 sur les modalités de publication des avis publics***

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2022, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 18-135-1 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Ce règlement vise à ajouter un second lieu de publication pour les avis publics exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 11<sup>e</sup> jour d'août 2022.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière